

## ARRETÉ

AR\_2021\_010

Mise à jour des Plans Locaux d'Urbanisme de la commune de Branne et Grézillac

Le Président de la Communauté de Communes de Castillon-Pujols,

VU le code de l'Urbanisme et notamment les articles L 151-43, L 153-60 et L152-7 et R 153-18,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 25 septembre 2017 autorisant la Communauté de communes Castillon-Pujols à se doter de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Castillon-Pujols,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Branne approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2018,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Grézillac approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2013,

VU les recueils annexés aux Plans Locaux d'Urbanisme,

VU l'arrêté préfectoral en date du 9 août 2021 portant inscription au titre des Monuments Historiques « l'Eglise Saint-Etienne » en totalité sur la parcelle 130, section AB sur le territoire communal de Branne et sur le territoire communal de Grézillac,

### ARRETE

**Article 1 :** Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur les territoires des communes de Branne et de Grézillac sont mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, la servitude d'utilité publique résultant de l'arrêté préfectoral susvisé a été reportée sur les recueils des PLU.

**Article 2 :** La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, dans chaque commune concernée, à la Communauté de Communes Castillon-Pujols et à la préfecture de la Gironde.

**Article 3 :** Le présente arrêté sera affiché en mairies de Branne et Grézillac, et au siège de la Communauté de Communes durant 1 mois.

**Article 4 :** Le présente arrêté sera adressé à la Sous-Préfecture de Libourne.

Fait à Castillon-la-Bataille, le 04/10/2021.



Le Président,  
  
Gérard CESAR.

Pour extrait certifié conforme

Communauté de Communes  
Castillon Pujols :  
Mise à jour du PLU  
Commune de Grézillac

## TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

(limitation administrative au droit de propriété)  
(Liste établie le 13 septembre 2021)

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	ACTE OFFICIEL INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
AC1	Servitudes de protection des abords des monuments historiques  Eglise Saint-Etienne à Brame inscrite en totalité – section AB – parcelle 130	Loi du 31 décembre 1913  M.H. inscrit le 9 août 2021	S.T.A.P. Architecte des Bâtiments de France 54 rue Magendie CS 41006 33081 BORDEAUX CEDEX  DRAC 54 rue Magendie 33074 BORDEAUX CEDEX

*Un pour être annexé à l'arrêté du 04/10/2021*

Communauté de Communes  
Castillon Pujols :  
Mise à jour du PLU  
Commune de Branne

## TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

(limitation administrative au droit de propriété)  
(Liste établie le 13 septembre 2021)

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	ACTE OFFICIEL INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVICE RESPONSABLE DE LA SERVITUDE
AC1	Servitudes de protection des abords des monuments historiques  Eglise Saint-Etienne inscrite en totalité – section AB – parcelle 130	Loi du 31 décembre 1913  M.H. inscrit le 9 août 2021	S.T.A.P. Architecte des Bâtiments de France 54 rue Magendie CS 41006 33081 BORDEAUX CEDEX  DRAC 54 rue Magendie 33074 BORDEAUX CEDEX

*Vu pour être annexé à l'arrêté de clôture 2021*

RF  
LIBOURNE

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 04/10/2021  
033-243301454-20211004-AR\_2021\_010-AR